

Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service



Présenté au conseil
communautaire du 02
octobre 2024

Table des Matières

Préambule	4
1. Présentation du service	5
1.1 Contractuel.....	5
1.2 Territoire et chiffres clés	6
2. Assainissement collectif réseaux.....	7
2.1 Réseau de collecte.....	7
2.2 Indications techniques, tarifaires et réglementaires	8
2.3 Partie financière	9
2.3.1 La facture 120 m3.....	9
2.3.2 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	10
2.3.3 Les indicateurs financiers	12
3. Assainissement collectif stations d'épuration.....	15
3.1 Identification des stations d'épuration et performances réglementaires de l'année	15
3.2 Détail de l'année par station	16
.....	16
3.2.1 Station d'épuration d'Alboussière.....	17
3.2.2 Station d'épuration de Ponsoye (Alboussière).....	18
3.2.3 Station d'épuration de Boffres	18
3.2.4 Station d'épuration de Champis.....	19
3.2.5 Station d'épuration de Saint Romain De Lerps	20
3.2.6 Station d'épuration de Saint Sylvestre	20
3.2.7 Station d'épuration du hameau de Combes (Saint Romain de Lerps)	21
3.2.8 Station d'épuration de Biguet (Toulaud).....	21
3.2.9 Station d'épuration de Guilhaud-Granges	22
3.2.10 Station d'épuration de Saint Georges Les Bains.....	23
3.3 Obligations administratives.....	24
3.4 Partie financière	25
3.4.1 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	25
3.4.2 Les indicateurs financiers	27
4. Assainissement Non Collectif	28
4.1 Présentation générale du service	28
4.2 Périmètre de la prestation et nombre d'installation par commune.....	28

4.3 Les missions du service.....	29
4.4 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2023 au 31/12/2023	30
4.5 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2019 au 31/12/2023	30

Préambule

Les manifestations régulières du dérèglement climatique font peser un risque croissant sur la ressource en eau, tant sur la quantité, que sur la qualité. En particulier, les pénuries et tensions hydriques records des derniers étés ont mis au cœur de l'actualité la nécessaire préservation de notre ressource en eau. Le gouvernement a lancé au printemps 2023 son « plan Eau » dont l'un des objectifs est de réduire de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2030. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource.

Les appels nationaux à la sobriété de la consommation en eau et les arrêtés préfectoraux généralisés de restriction de la consommation d'eau ont conduit à une baisse des volumes historiques de l'ordre de 10% sur la période estivale et à des changements comportementaux.

Dans ce contexte et afin de réduire les pollutions au milieu naturel et les eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées, la collectivité a lancé une procédure de révision des zonages assainissement sur l'ensemble de ses communes ainsi que les schémas directeur pour les systèmes d'assainissement de Guilhaud-Granges et Saint-Georges-Les-Bains.

Ces études permettront de déterminer une stratégie d'assainissement à moyen et long terme et définir une ligne directrice de décisions pour garantir la protection du milieu naturel en fonction des projections d'aménagement du territoire.

1. Présentation du service

1.1 Contractuel

Le service Assainissement a pour missions la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées ainsi que la collecte et le transport des eaux pluviales sur l'ensemble de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Le service est géré depuis le 1^{er} janvier 2019 par deux concessions attribuées à la société VEOLIA EAU pour la partie réseaux et SPANC et la société SUEZ EAU FRANCE pour la partie stations d'épuration suite à la consultation et la passation de deux marchés publics courant 2018 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2030.

Le dernier contrat distinct concernant les réseaux d'eaux usées, unitaires et pluviales de la commune de Saint Georges Les Bains, intégrera la concession Réseaux au 15 Mars 2027.

A cette date, l'ensemble des contrats auront été unifiés.

Le présent document présente les données globales du service Assainissement sans distinctions des différents contrats pour un raisonnement au territoire.

1.2 Territoire et chiffres clés

34 952 Habitants

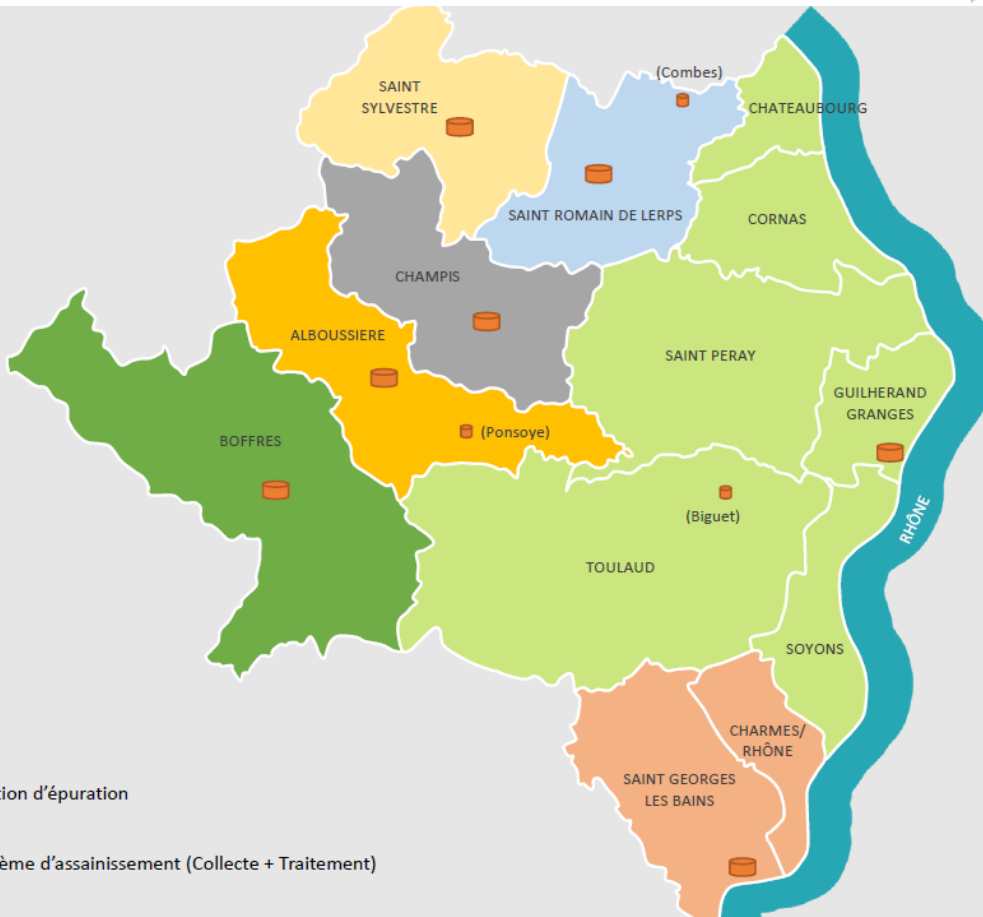
14 147 Abonnés

10 Stations d'Épurations

35 Postes Refoulements

343 Km de réseaux

1 654 378 m³ traitées



2. Assainissement collectif réseaux

2.1 Réseau de collecte

Nombre de poste de refoulement par commune

Alboussière :	1
Boffres :	1
Champis :	0
Charmes Sur Rhône :	4
Chateaubourg :	1
Cornas :	3
Guilherand-Granges :	6
Saint Georges Les Bains :	6
Saint Péray :	5
Saint Romain De Lerps :	2
Saint Sylvestre :	1
Soyons :	4
Toulaud :	1

35

Pour un bon fonctionnement des réseaux, des curages préventifs et curatifs sont nécessaires :

Longueur de canalisations curées :

28 kms curés en 2023

37 Kms curés en 2022

43.8 kms curés en 2021



Longueur de canalisations inspectées :

5.8 kms inspectés en 2023

7.7 kms inspectés en 2022

0.85 Kms inspectés en 2021

Autorisations de raccordements des rejets non domestiques :

46 établissements conventionnés : + 6 en 2023

2.2 Indications techniques, tarifaires et réglementaires

		Alboussière, Boffres, Charmes sur Rhone, Champis, Chateaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint Péray, Saint Romain De Lerps, Saint Sylvestre, Soyons, Touloud		Saint Georges Les Bains	
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2022	Valeur 2023
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs	32 225	34 952	2450	2459
D204.0	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ € TTC	2,26	2,3	2,13	2,18
INDICATEURS DE PERFORMANCE		Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2022	Valeur 2023
P201.1	taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	81%	81%	80%	80%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	115	115	115	115
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	A la charge de la police de l'eau		A la charge de la police de l'eau	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	A la charge de la police de l'eau		A la charge de la police de l'eau	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	A la charge de la police de l'eau		A la charge de la police de l'eau	
P207.0	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	1	21	0	0
P207.0	Montant d'abandons de créance et versements à un fond de solidarité	59 €	1 011 €	0 €	0 €
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100km de réseau	3,85	3,83	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,16%	0,12%	0	0
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	120	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,35%	1,62%	1,71%	1,40%
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	1,43	2,97	1,9	7,17
VP068	Assiette totale de la redevance	1 252 553	1 404 216	48 292	56 039
<i>En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports à examen de la CCSPL</i>					

2.3 Partie financière

2.3.1 La facture 120 m3

		m ³	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Boffres	Production et distribution de l'eau	120,00	270,60	280,51	3,66%
	Part délégataire		163,60	173,51	6,06%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		10,80	10,80	0,00%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	214,80	227,02	5,69%
	Part délégataire		129,04	141,26	9,47%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	92,93	94,70	1,90%
	Total € TTC		578,33	602,23	4,13%
Charmes Sur Rhone	Production et distribution de l'eau	120,00	255,33	280,51	9,86%
	Part délégataire		151,20	173,51	14,76%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		7,93	10,80	36,19%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	214,80	227,02	5,69%
	Part délégataire		129,04	141,26	9,47%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	90,69	94,70	4,42%
	Total € TTC		546,77	602,23	10,14%
Guilherand-Granges	Production et distribution de l'eau	120,00	112,35	132,56	17,99%
	Part délégataire		52,87	57,48	8,72%
	Part collectivité		53,00	68,60	29,43%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		6,48	6,48	0,00%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	214,80	227,02	5,69%
	Part délégataire		129,04	141,26	9,47%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	84,23	86,56	2,77%
	Total € TTC		411,38	446,14	8,45%
Saint Georges Les Bains	Production et distribution de l'eau	120,00	255,33	280,51	9,86%
	Part délégataire		151,20	173,51	14,76%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		7,93	10,80	36,19%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	200,75	212,03	5,62%
	Part délégataire		114,99	126,27	9,81%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	90,69	93,20	2,77%
	Total € TTC		546,77	585,74	7,13%
Alboussière, Champis, Chateaubourg, Cornas, Saint Péray, Saint Romain, Saint Sylvestre, Soyons et Touloud	Production et distribution de l'eau	120,00	228,25	238,66	4,56%
	Part délégataire		124,12	133,92	7,90%
	Part collectivité		96,20	96,20	0,00%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		7,93	8,54	7,69%
	Collecte et dépollution des eaux usées	120,00	214,80	227,02	5,69%
	Part délégataire		129,04	141,26	9,47%
	Part collectivité		85,76	85,76	0,00%
	Organismes publics et TVA	120,00	90,60	92,39	1,98%
	Total € TTC		533,65	558,04	4,57%

⇒ Aucune augmentation de la part collectivité depuis le 1^{er} janvier 2019

2.3.2 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Saint Georges Les Bains

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2023 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: B6741 - RHONE CRUSSOL CC(ST GEORGES LES B Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
PRODUITS	55 950	65 877	17,74 %
Exploitation du service	21 121	25 624	
Collectivités et autres organismes publics	34 711	40 141	
Produits accessoires	119	113	
CHARGES	55 548	69 244	24,66 %
Personnel	8 311	8 139	
Energie électrique	1 654	5 478	
Sous-traitance, matières et fournitures	3 725	8 043	
Impôts locaux et taxes	239	206	
Autres dépenses d'exploitation	2 079	2 026	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	550	225	
<i>engins et véhicules</i>	912	748	
<i>informatique</i>	962	1 126	
<i>assurances</i>	268	219	
<i>locaux</i>	692	661	
<i>autres</i>	- 1 305	- 952	
Redevances contractuelles	1 000	1 000	
Contribution des services centraux et recherche	455	1 674	
Collectivités et autres organismes publics	34 711	40 141	
Charges relatives aux renouvellements	2 279	2 385	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 279	2 385	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	1 097	153	
RESULTAT AVANT IMPOT	403	- 3 367	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	99	0	
RESULTAT	303	- 3 368	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

05/03/2024

Etat détaillé des produits (1) Année 2023

Collectivité: B6741 - RHONE CRUSSOL CC(ST GEORGES LES B Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	21 121	25 624	21,32 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	21 631	22 903	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 510	2 721	
Exploitation du service	21 121	25 624	21,32 %
Produits : part de la collectivité contractante	27 276	31 392	15,09 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	28 455	28 250	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 178	3 143	
Redevance Modernisation réseau	7 434	8 748	17,68 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	7 609	7 488	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 175	1 261	
Collectivités et autres organismes publics	34 711	40 141	15,64 %
Produits accessoires	119	113	-5,04 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

05/03/24

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2023
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: BZ391 - RHONE CRUSSOL CC

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
PRODUITS	1 856 097	1 986 842	7,04 %
Exploitation du service	807 220	901 161	
Collectivités et autres organismes publics	920 265	978 974	
Travaux attribués à titre exclusif	123 820	102 066	
Produits accessoires	4 792	4 641	
CHARGES	1 956 782	2 011 719	2,81 %
Personnel	315 297	286 996	
Energie électrique	14 889	37 566	
Produits de traitement	310	279	
Sous-traitance, matières et fournitures	239 977	175 771	
Impôts locaux et taxes	9 059	6 966	
Autres dépenses d'exploitation	86 714	80 459	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	9 736	6 482	
<i>engins et véhicules</i>	35 366	26 265	
<i>informatique</i>	39 049	42 633	
<i>assurances</i>	9 860	7 415	
<i>locaux</i>	26 103	23 470	
<i>autres</i>	- 33 399	- 25 828	
Frais de contrôle	17 515	16 329	
Redevances contractuelles	1 882	12 434	
Contribution des services centraux et recherche	17 202	56 590	
Collectivités et autres organismes publics	920 265	978 974	
Charges relatives aux renouvellements	297 966	310 007	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	24 123	13 899	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	273 843	296 108	
Charges relatives aux investissements	28 251	40 922	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	17 523	29 249	
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	10 729	11 673	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	7 453	8 428	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 100 683	- 24 878	NS
RESULTAT	- 100 683	- 24 878	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

05/03/2024

Etat détaillé des produits (1)
Année 2023

Collectivité: BZ391 - RHONE CRUSSOL CC

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	769 209	832 389	8,21 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	825 341	844 196	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 56 131	- 11 807	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	27 282	57 098	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	27 282	57 098	
Dotations au fond contractuel	10 729	11 673	8,80 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	10 729	11 673	
Exploitation du service	807 220	901 161	11,64 %
Produits : part de la collectivité contractante	736 246	771 246	4,75 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	804 500	800 368	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 68 254	- 29 122	
Redevance Modernisation réseau	184 019	207 728	12,88 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	205 203	218 989	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 21 184	- 11 261	
Collectivités et autres organismes publics	920 265	978 974	6,38 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	123 820	102 066	-17,57 %
Produits accessoires	4 792	4 641	-3,15 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

05/03/24

2.3.3 Les indicateurs financiers

Les produits

La redevance d'assainissement :

En application des contrats de délégation de service public, VEOLIA (CGE) société fermière, recouvre à partir de la facturation de l'eau potable, la redevance d'assainissement (part collective) pour le compte de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Celle-ci a rapporté à la Communauté de communes, 1 176 072.50 € en 2023.

Les taxes de raccordement (PAC) : 487 900€ recouverts.

La dette

La Communauté de communes supporte la charge des emprunts contractés par les communes pour leur service d'assainissement, ainsi que la charge de l'emprunt conclu par elle-même.

→ Annuité 2022 de l'emprunt Communauté de communes : 629 322.48 € (145 843.51 € d'intérêts et 483 478.97 € de capital)

Les amortissements des immobilisations et des subventions correspondantes

Les Amortissements des immobilisations et des subventions transférables : 1 945 491.18 €

Participation aux charges de fonctionnement supportées par le Budget principal

Le service de l'assainissement ne dispose pas de moyens techniques et administratifs propres, il utilise ceux du service général.

En 2010, il a été décidé que les budgets annexes d'assainissement (affermage et régie) rembourseront au budget principal les frais de fonctionnement (frais généraux et de personnel) correspondants au service de l'assainissement.

Montant 2023 de cette participation : 69 082 € pour le budget assainissement.

Les travaux et opérations communautaires de l'année

Communes	Opérations et Travaux	Montant en € TTC
Charmes Sur Rhône	Installation clapet anti retour	2 118,00
	Pose sonde deversoir orage les dernes	4 771,20
Guilherand-Granges	Reprise voirie suite reprise Assainissement bv général de gaulle	144 039,00
Saint Georges Les Bains	Reprise raccordement électrique poste relevage	6 263,28
	Installation clapet anti retour	2 598,00
Saint Péray	Extension réseau EU quartier chataignier	31 924,80
	Pose sonde deversoir orage général leclerc	2 966,40
Saint Romain De Lerps	Pose sonde poste de relevage	1 270,80
TOTAL DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2023		159 789,48

Travaux programmés 2024 ou restes à payer : 647 430 € (dont RAR 11 430€)

Communes	Travaux	Montant en € TTC
Charmes Sur Rhône	Rue de la calade - mise en séparattif	240 000,00
Guilherand-Granges	Chemisage réseau Assainissement rue du Bac	96 000,00
Saint Péray	Extension Chemin de Beauregard	300 000,00

Les travaux concessifs

Conformément au contrat de concession, une enveloppe de 200 000 € HT (240 000 TTC) annuelle est budgétée par VEOLIA afin de procéder à des travaux de réhabilitation et de renouvellement des canalisations, branchements et regards à des fins d'amélioration patrimoniale des réseaux. Si le montant n'est pas atteint dans l'année il est reporté sur l'année suivante.

En 2023 aucun travaux concessifs n'a été réalisé. L'enveloppe reportée pour 2024 permettra d'engager des travaux plus conséquent.

3. Assainissement collectif stations d'épuration

3.1 Identification des stations d'épuration et performances réglementaires de l'année

STEP	TYPE	CAPACITE Eq. Hab	ANNEE CONSTRUCTION	PERFORMANCE REGLEMENTAIRE					
				RENDEMENT MINIMUM			RENDEMENT OBTENU		
				DBO5	DCO	MES	DBO5	DCO	MES
Alboussière	Filtres plantés de roseaux	1 500	2008	60%	60%	50%	99%	96%	98%
Ponsoye	Filtres plantés de roseaux	65	2015	60%	60%	50%	99%	96%	98%
Boffres	Lagunage	800	1979	60%	60%	50%	94%	84%	61%
Champis	Filtres plantés de roseaux	287	2010 - 2017	60%	60%	50%	99%	96%	99%
Guilherand Granges	Boues activées	32 900	2004	80%	75%	90%	98%	96%	98%
Saint Romain de Lerps	Lit bactérien	600	1992	60%	60%	50%	94%	92%	76%
Saint Sylvestre	Filtres plantés de roseaux	210	2011	60%	60%	50%	99%	97%	98%
Hameau de Combes	Filtres plantés de roseaux	120	2012	60%	60%	50%	100%	97%	98%
Biguet	Filtre à sable drainé	40	2008	-	-	-	-	-	-
St Georges Les Bains	Boues activées	6 000	2004	70%	75%	90%	98%	95%	97%

Tous les systèmes de traitement répondent aux exigences épuratoires réglementaires

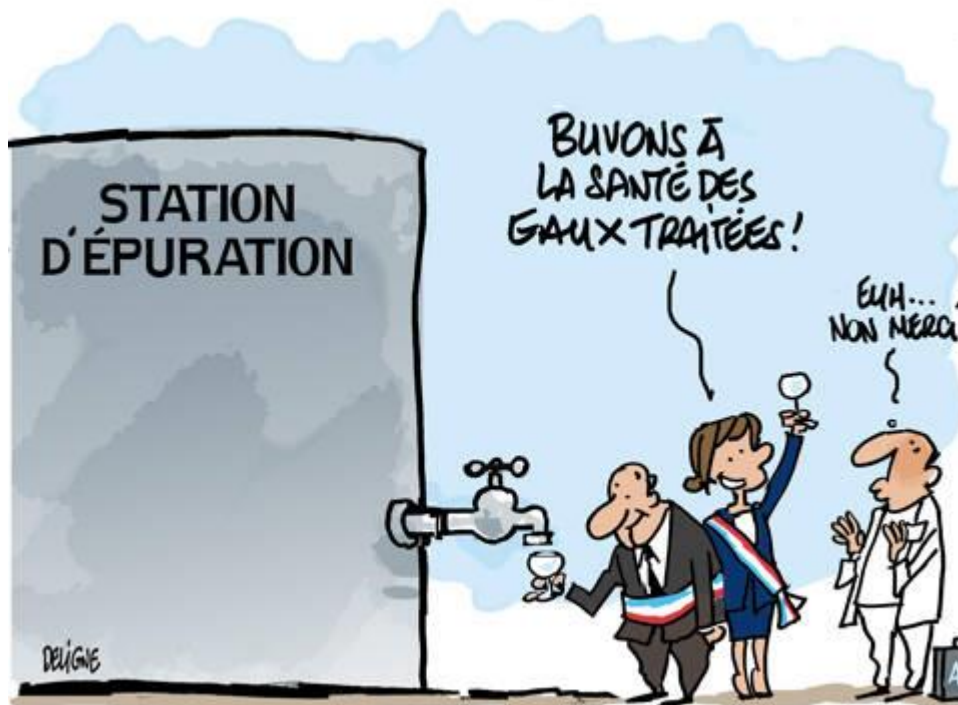
3.2 Détail de l'année par station

En 2023, 1 654 378 m³ d'eaux usées ont été traitées par les différents systèmes d'assainissement, ce qui représente une augmentation de 1.8 % par rapport à l'année précédente. Les volumes restent stables.

La quantité d'énergie consommée pour traiter cette pollution a été de 824 828 kWh en baisse de 7 % par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par l'installation de panneaux photovoltaïques en 2022 le renouvellement fin 2023 des diffuseurs d'air du bassin d'aération sur la station d'épuration de Saint Georges Les Bains, ainsi que la poursuite des optimisations des process sur l'ensemble des sites.

7 210 m³ ont été by-passés sans traitement, ce qui représente 0.4% des volumes collectés.

Le traitement de ces effluents a permis d'évacuer 416.4 tonnes de matières sèches de boues.



3.2.1 Station d'épuration d'Alboussière



Le volume collecté est défini par le débitmètre électromagnétique situé sur la conduite de refoulement du poste de relevage en amont de la station.

86 767 m³ ont été traités pour l'année soit un taux de charge hydraulique de 106 %.

Le réseau de collecte reste très sensible aux eaux parasites d'infiltration. Le poste de relevage est régulièrement en charge pendant plusieurs jours après un épisode pluvieux intense.

Les bilans 24h des 06/03 et 16/10 donnent respectivement une mesure de 197 m³ et 100 m³ enregistrée sur 24h alors que le débit nominal est de 225 m³/j (soit 88% de la capacité de la station pour le premier bilan et 44% pour le second).

Lors de ces mêmes bilans, le taux de charge organique moyen était de 26%.

Les bilans réglementaires font état d'un rejet de bonne qualité ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages. Les roseaux sont très bien développés sur tous les filtres.

3.2.2 Station d'épuration de Ponsoye (Alboussière)



Le volume collecté est estimé en fonction du volume de bêche d'alimentation du premier étage.

Il est de 1 095 m³ pour l'année soit un taux de charge hydraulique de 31 %.

Le réseau de collecte est très sensible aux eaux claires parasites.

Le bilan du SATESE réalisé le 7 mars 2023 montre un taux de charge hydraulique de 27%, celui de la charge organique égal à 12%. De ce fait, la hauteur de boue sur le premier étage de roseaux est insignifiante et n'engendra pas de curage d'ici la fin du contrat.

Il est souligné un rejet de bonne qualité, conforme aux arrêtés de rejet ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages

3.2.3 Station d'épuration de Boffres



Le canal d'entrée est aménagé et doté d'un radar pour le comptage des effluents. Pour l'enregistrement et la consultation des données, un appareil SOFREL complète le dispositif.

Le volume collecté et traité en 2023 est de 35 019 m³ soit un taux de charge hydraulique de 72 %.

Le réseau de collecte est très sensible aux eaux parasites d'infiltration.

Le rapport du SATESE du 16 octobre donne une mesure de 54 m³ enregistrée sur 24h alors que le débit nominal est de 120m³/j (soit 45% de la capacité de la station).

Lors de ce même bilan, le taux de charge organique était de 100%. La capacité nominale de la station est dépassée. Cette dernière est également asphyxiée à cause des rejets en provenance d'une entreprise d'industrie alimentaire de la commune. Une procédure est en cours avec les services de l'état.

La station satisfait aux normes de rejet grâce à la réglementation des lagunes qui autorisent la filtration des eaux de sortie.

3.2.4 Station d'épuration de Champis



Le volume collecté, estimé en fonction du volume de bâchée du premier étage, est de 5 110 m³ pour l'année soit un taux de charge hydraulique de 32 %.

Le bilan règlementaire réalisé par le SATESE en date du 16 octobre 2023 donne un volume entrant de 32 m³ enregistrée sur 24h alors que le débit nominal est de 43 m³/j (soit 74% de la capacité de la station), celui de la charge organique égal à 28%.

Il est souligné un rejet de bonne qualité, conforme aux arrêtés de rejet ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages.

La hauteur moyenne de boues sédimentées sur le premier étage est de 13 cm. Les roseaux sont très bien développés dans l'ensemble des filtres. Le curage est programmé en 2025.

3.2.5 Station d'épuration de Saint Romain De Lerps



Le volume annuel reçu est estimé par rapport aux temps de fonctionnement des pompes relevage.

27 945 m³ ont été traités en 2023 soit un taux de charge hydraulique de 76%.

Le bilan réglementaire du SATESE du 26 juin 2023 fait état d'un rejet qui satisfait à la réglementation sauf pour le paramètre MES pour, lequel on observe un léger dépassement. Le taux de charge hydraulique était de 136%, celui de la charge organique était de 42%.

Le réseau de collecte est très sensible aux eaux claires parasites.

88m³ de boues liquide ont été extraites de la station et envoyé sur celle de Guilhaumand-Granges.

3.2.6 Station d'épuration de Saint Sylvestre



Le volume collecté est estimé en fonction du volume de bûchée d'alimentation du premier étage.

4 380 m³ ont été traité en 2023 soit un taux de charge hydraulique de 51 %.

Le bilan réglementaire du SATESE du 24 avril 2023 fait état d'un rejet d'une bonne qualité. Le taux de charge organique était de 22%. De ce fait, la hauteur de boue sur le premier étage de roseaux est insignifiante et ne devrait pas engendrer de curage d'ici plusieurs années.

Le réseau de collecte n'est pas sensible aux eaux parasites d'infiltration.

Il est souligné un rejet de bonne qualité, conforme aux arrêtés de rejet ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages

3.2.7 Station d'épuration du hameau de Combes (Saint Romain de Lerps)



Le volume collecté est estimé en fonction du volume de b  ch  e d'alimentation du premier   tage.

2 920 m³ ont   t   trait  s en 2023 soit un taux de charge hydraulique de 46 %.

Le r  seau de collecte reste toutefois tr  s sensible aux eaux claires parasites.

Le bilan r  glementaire du SATESE du 26 juin 2023 donne un volume entrant de 7,5 m³ enregistr  e sur 24h alors que le d  bit nominal est de 18 m³/j (soit 42% de la capacit   de la station), celui de la charge organique   gal    53%. De ce fait, la hauteur de boue sur le premier   tage de roseaux est insignifiante et ne devrait pas engendrer de curage d'ici la fin du contrat.

Il est soulign   un rejet de bonne qualit  , conforme aux arr  t  s de rejet ainsi qu'une bonne exploitation des ouvrages.

Les roseaux sont tr  s bien d  velopp  s sur les deux   tages.

3.2.8 Station d'  puration de Biguet (Toulaud)



Le volume collect   est estim   en fonction du volume de b  ch  e d'alimentation du filtre    sable.

389 m³ ont   t   trait  s en 2023 soit un taux de charge hydraulique de 18 %.

Le bilan r  glementaire r  alis   par le SATESE le 16 octobre 2023 n'a pas permis d'effectuer des mesures fiables puisque les filtres re  oivent moins d'une b  ch  e de 600 Litres par jour, ce qui repr  sente une charge hydraulique de moins de 10% de la capacit   nominale de la station.

Le taux d'ensablement de la fosse est de l'ordre de 10 %, ne n  cessitant pas de vidange.

3.2.9 Station d'épuration de Guilhaud-Granges



En 2023, les volumes collectés progressent légèrement de 3.2 % par rapport à 2022.

Le taux de charge hydraulique moyen annuel est de 67% (Contre 65% en 2022), soit 3 622 m³/j. La charge maximale hydraulique a été de 11 103 m³/j le 01/12/2023 (soit 204% du nominal).

Le percentile 95% de la station sur les 5 dernières années passe à 94 % de la capacité de traitement (5 115 m³/j), il est stable par rapport aux trois dernières années (93% en 2022 et 94% en 2021), mais demeure élevé. Il témoigne de l'intrusion d'eaux claires parasites.

Aucun déversement d'eaux usées n'a eu lieu en tête de station par temps sec en 2023. Par temps de pluie, un certain nombre de déversements est à noter sur les Combes et Sadi Carnot. Ces 2 déversoirs d'orage ont ainsi déversé 6 665 m³ au milieu naturel pour un volume entrant à la station d'épuration de 1 322 215 m³ soit 0.5 %.

52 bilans 24h sont réalisés dans l'année soit un par semaine.

La charge polluante de la station est stable. Le taux de saturation moyen organique est de 51 %. La station garde ainsi une bonne marge de capacité de traitement.

Aucun bilan n'a dépassé la capacité en DCO

La station est 100% conforme et les rendements sont excellents.

Les boues sont parfaitement conformes et 1 742 Tonnes ont été évacuées et traitées en centre de compostage.

L'arrêté préfectoral n°2002-339-17 de rejet de la station d'épuration arrivait à échéance au 5 décembre 2017. Une demande de prolongation pour 15 ans a été réalisée avec la transmission d'un porté à connaissance à la DREAL qui assure le rôle de Police de l'Eau. Une note complémentaire a été réalisée en janvier 2018. Au vu des travaux d'extension et de raccordement des communes limitrophes, la DREAL impose un nouveau dossier d'autorisation environnementale.

Ce dossier a été réalisé est transmis à la DREAL courant de l'année 2019. Une demande de complément par la Police de L'eau a été faite.

Suite aux derniers échanges et rapports transmis un arrêté préfectoral transitoire doit être rédigé dans l'attente des résultats des données du diagnostic permanent en cours ainsi que la mise à jour des schémas directeur.

3.2.10 Station d'épuration de Saint Georges Les Bains



En 2023, les volumes collectés baissent de 11.2% par rapport à 2022.

Le taux de charge hydraulique moyen annuel est de 45 % (Contre 51 % en 2022), soit 561 m³/j.

La charge maximale hydraulique a été de 1 823 m³/j le 04/10/2022, pour une pluviométrie de 63 mm.

Le percentile 95 % de la STEP sur les 5 dernières années passe à 95% de la capacité de traitement (962 m³/j) en augmentation par rapport à 2022 (91 %) et demeure élevé. Il témoigne de l'intrusion d'eaux claires parasites.

À noter que le percentile 95% sur l'année 2023 seule est de 74 %.

Aucun déversement d'eaux usées n'a eu lieu en tête de station par temps sec en 2023. Par temps de pluie, plusieurs déversements sont à noter avec 545 m³ déversés au milieu naturel pour un volume total entrant à la station d'épuration de 168 538 m³ soit 0,4 %.

Le taux de saturation moyen organique est de 27 %. La station garde ainsi une bonne marge de capacité de traitement.

La station est 100 % conforme et les rendements de traitements sont excellents.

Les boues sont parfaitement conformes et 281,20 tonnes ont été évacuées et traitées en centre de compostage.

3.3 Obligations administratives

Le manuel d'autosurveillance de l'agglomération d'assainissement de Guilhaum Granges (Réseaux + STEP) a été transmis, en mai 2017, au service de l'Etat (DREAL) pour validation. Une relance a été faite en novembre 2017. Une nouvelle version suite aux remarques a été transmise fin d'année 2019.

A la suite de ces modifications le manuel a été validé et signé par l'ensemble des parties (CCRC, Délégués, Agence de l'Eau et DREAL) durant l'été 2020.

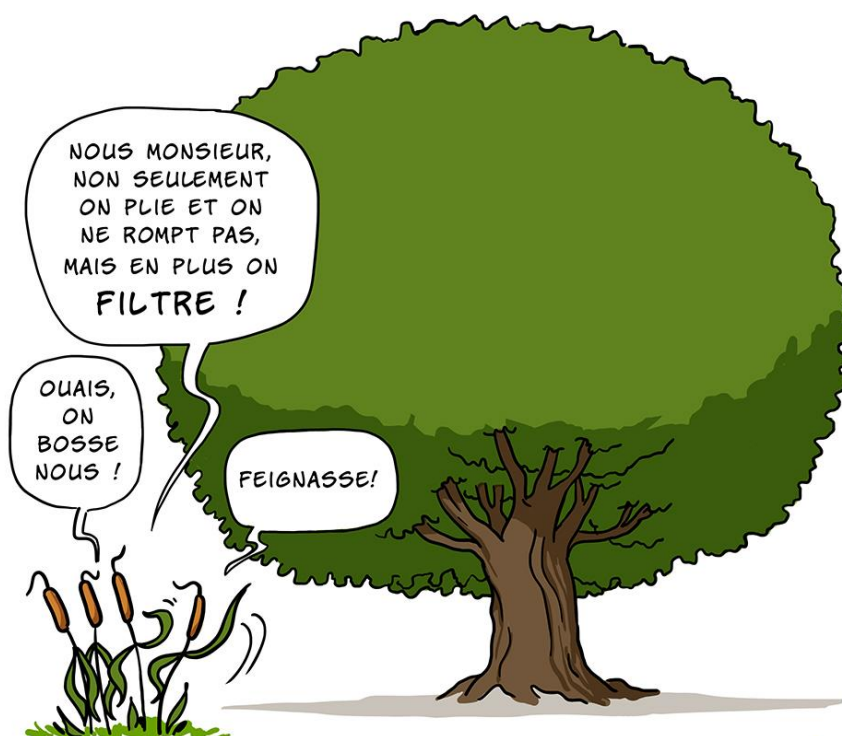
Pour rappel, les exploitants (Réseaux – STEP) ainsi que la CCRC travaillent sur le manuel depuis 2013 avec de nombreux aller-retours entre la CCRC, la DREAL et l'Agence de l'Eau. L'évolution régulière de la trame du manuel impose des remaniements dans sa rédaction.

Le manuel d'autosurveillance de l'agglomération d'assainissement de Saint Georges Les Bains (réseaux + STEP) a été transmis courant de l'année au service de l'Etat (DREAL) pour validation.

Il a été validé et signé par l'ensemble des parties (CCRC, Délégués, Agence de l'Eau et DREAL) dans l'année.

La rédaction des cahiers de vie (équivalent du manuel d'autosurveillance pour les petites STEP) a été initiée en décembre 2017. Ils ont été actualisés et transmis en 2023.

Pour rappel, ces productions documentaires (manuel d'autosurveillance et cahiers de vie) sont des obligations réglementaires.



3.4 Partie financière

3.4.1 Compte Annuel de résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Contrat CCRC SUEZ

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023			
(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)			
en milliers d'Euros	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	875,51	790,02	-9,8%
Exploitation du service	843,87	567,05	
Collectivités et autres organismes publics	31,28	222,92	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,37	0,05	
CHARGES	982,88	1 196,11	21,7%
Personnel	222,70	228,63	
Energie électrique	122,92	160,74	
Produits de traitement	23,90	28,25	
Analyses	18,94	16,88	
Sous-traitance, matières et fournitures	335,89	319,04	
Impôts locaux et taxes	12,02	21,87	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	70,20	60,94	
• télécommunication, postes et télégestion	2,20	2,10	
• engins et véhicules	16,77	15,67	
• informatique	34,69	29,67	
• assurance	2,70	1,51	
• locaux	11,91	9,69	
Frais de contrôle	15,04	13,00	
Ristournes et redevances contractuelles	-1,06	0,00	
Contribution des services centraux et recherche	27,86	18,71	
Collectivités et autres organismes publics	31,28	222,92	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	15,58	15,81	
• fonds contractuel	62,32	71,97	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	20,21	20,51	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4,17	1,77	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,00	0,00	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,30	-4,92	
Résultat avant impôt	-107,36	-406,09	-278,2%
RESULTAT	-107,36	-406,09	-278,2%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

ASST - CC RHONE CRUSSOL - STEP ET PR

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

Détail des produits

en milliers d'€uros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	875,51	790,02	-9,8%
Exploitation du service	843,87	567,05	-32,8%
• Partie fixe facturée	78,41	281,31	
• Partie proportionnelle facturée	703,71	530,26	
• Variation de la part estimée sur consommations	61,75	-244,52	
Collectivités et autres organismes publics	31,28	222,92	
• Part Collectivité	31,28	222,92	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
•	0,00	0,00	
Produits accessoires	0,37	0,05	-86,7%
• Autres produits accessoires	0,37	0,05	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3.4.2 Les indicateurs financiers

Les produits

L'essentiel des ressources du service est assuré par la redevance d'assainissement, qui comporte une part fixe par branchement et une part proportionnelle au volume d'eau consommée.

Budget station d'épuration :

La prime d'épuration (versée par l'Agence de l'Eau) : 98 577.92 €.

La redevance assainissement (part traitement) : 262 851.15 €.

La dette

La Communauté de Communes assume le remboursement des emprunts transférés par les communes, et des emprunts qu'elle a elle-même contractés.

Budget station d'épuration :

L'annuité 2023 a été de 148 860.05 € (89 607.76 € d'intérêts et 59 252.29 € de capital).

Les amortissements des immobilisations et des subventions correspondantes

Les Amortissements des immobilisations et des subventions transférables : 388 356.358 €

4. Assainissement Non Collectif

4.1 Présentation générale du service

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC – Service Public d’Assainissement Non Collectif – est géré intégralement par Veolia dans le cadre du contrat de concession pour une durée de 12 ans soit jusqu’au 31 Décembre 2030.

4.2 Périmètre de la prestation et nombre d’installation par commune

2842 installations d’Assainissement Non Collectif sur le territoire



4.3 Les missions du service

Missions du service

Les principales missions sont :

- De réaliser le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves.
- De réaliser le contrôle de conception et de réalisation des installations existantes dans le cas des réhabilitations.
- De réaliser les diagnostics puis le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes,
- De gérer les relations entre le service et les usagers.

La réalisation de ces missions relève des prescriptions réglementaires en vigueur, notamment :

- Code de la santé publique _article L 1331-11
- Code général des collectivités territoriales _article 2224-8-III
- La loi LEMA du 30 décembre 2006
- Les arrêtés du 7 septembre 2009 modifiés par les arrêtés de Mars et Avril 2012 puis par l'arrêté de Février 2021



4.4 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mission contrôle SPANC	ALBOUSSIÈRE	BOFFRES	CHAMPIS	CHARMES	CHATEAUBOURG	CORNAS	GG	ST GEORGES LES BAINS	ST PERAY	ST ROMAIN DE LERPS	ST SYLVESTRE	SOYONS	TOULAUD	Total
DIAG de bon fonctionnement	2	72	8	0	1	2	0	5	38	13	2	2	13	158
DIAG VENTE	8	3	5	7	0	0	0	2	7	7	2	2	2	45
INSTRUCTION PC / REHAB	3	3	3	8	0	1	1	6	16	5	8	2	7	63
CONTRÔLE DE REALISATION PC	0	0	0	4	0	0	0	1	3	0	1	1	0	10
CONTRÔLE DE REALISATION REHAB	2	2	1	4	0	1	0	1	5	0	1	0	2	19
Total	15	80	17	23	1	4	1	15	69	25	14	7	24	295

4.5 Récapitulatif en chiffre des missions du 01/01/2019 au 31/12/2023

CCRC														
Type de contrôle	ALBOUSSIÈRE	BOFFRES	CHAMPIS	CHARMES SUR RHONE	CHATEAUBOURG	CORNAS	GG	ST GEORGES LES BAINS	SAINT PERAY	SAINT ROMAIN DE LERPS	SAINT SYLVESTRE	SOYONS	TOULAUD	Total
DIAG de bon fonctionnement	5	79	75	121	1	5	0	210	118	32	44	8	63	761
DIAG VENTE	16	23	34	30	4	10	0	34	53	28	20	12	19	283
INSTRUCTION PC / REHAB	12	20	22	74	9	8	1	43	76	33	25	11	24	358
CONTRÔLE DE REALISATION PC / REHAB	15	16	10	44	1	7	0	41	50	24	11	8	24	251
Total	48	138	141	269	15	30	1	328	297	117	100	39	130	1653